

CCAS

centre communal d'action sociale de la ville d'arles
au service de **l'aide sociale à la personne**



édito

Le service social du CCAS : une mission de solidarité. Le CCAS anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune.

Le service social a pour mission d'informer, d'aider et d'accompagner les Arlésiens rencontrant des difficultés financières et sociales.

Les travailleurs sociaux y rencontrent tout public, sauf les personnes avec enfant(s) à charge, qui eux, relèvent de la compétence du Conseil général, de la Caisse d'allocation familiale (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Dans une démarche d'écoute, les agents du service social proposent un accueil et un suivi individualisés mais également quelques actions collectives.

Le service social participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale. Il établit et transmet les dossiers dont les décisions incombent à une autre autorité.

Sous l'impulsion de la ville et des administrateurs du CCAS, il instruit également des aides sociales facultatives en faveur des seniors et des personnes dans le besoin.

Chaque dispositif d'aides sociales a ses propres conditions d'admission. Suivant les critères qui les définissent, l'objectif principal du service est de fonctionner avec équité, solidarité et cohérence afin de favoriser le mieux vivre pour chacun.



Hervé Schiavetti
Maire d'Arles
Président du CCAS

H. Schiavetti



Nicolas Koukas
Adjoint au Maire
Délégué aux politiques de l'emploi, solidarité
et développement humain
Vice-Président du CCAS
Conseiller départemental

Nicolas Koukas

Accueillir et orienter tous ceux qui vivent des situations difficiles, qu'il s'agisse de personnes âgées, isolées, ou devant faire face à des problèmes d'insertion sociale et professionnelle : telle est l'une des missions essentielles du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Ainsi, le service social polyvalent participe à l'instruction des aides légales et facultatives réservées majoritairement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Le service d'insertion, composé de travailleurs sociaux, est chargé de l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les couples sans enfant ou avec enfants de plus de 18 ans et les personnes isolées.

De plus, un travailleur social est chargé de l'accompagnement des personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans leur logement. Un service d'accueil d'urgence complète ce dispositif : il concerne l'accueil des populations sans domicile sur son accueil de jour et son accueil de nuit.

Enfin, le CCAS a permis la création d'un plan local de santé publique, coordonné par le service atelier santé ville. Il s'agit de promouvoir des actions de santé destinées à

l'ensemble de la population arlésienne et notamment aux populations définies comme prioritaires par l'agence régionale de santé publique.



Un service polyvalent

Intervenant au titre de l'État, du Département ou de la Ville, le CCAS est chargé d'instruire les demandes de prise en charge de différentes aides légales et facultatives, en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Les permanences d'accueil des agents sont décentralisées sur les quartiers et les villages rattachés.

Des aides légales...

Soumises à condition de résidence et modulées en fonction des ressources, ces aides permettent de financer différentes prestations accordées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap. Elles concernent entre autre le portage de repas à domicile, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide sociale destinée à la prise en charge des frais d'un établissement d'hébergement, etc.

... aux aides facultatives

Elles sont aussi tributaires de critères de résidence et de ressources. Il peut s'agir d'un secours d'hiver, de l'accès aux transports en commun, d'un accès ponctuel au tarif réduit pour la cantine, de la téléassistance...

Le micro crédit personnalisé, mode d'emploi

La situation précaire d'un grand nombre de personnes met en difficulté la réalisation de leur projet de vie et/ou l'aboutissement de leur projet d'insertion. Le CCAS propose l'accès au micro crédit personnalisé.

Un agent est chargé d'instruire le dossier avec le demandeur, une commission interne au CCAS évalue la viabilité du projet et du plan de remboursement. Après validation, le dossier est transmis à l'organisme bancaire partenaire.

Les montants des prêts varient entre 300 et 3 000 € et sont remboursables sur 36 mois maximum à taux fixe.

Où s'adresser ? permanences :

- **Alyscamps, Centre-ville, Fourchon** : 2 rue Aristide-Briand
Les lundis de 13h30 à 16h et jeudis de 9h à 11h30.
Tél. 04 90 18 46 80
- **Trébon, Monplaisir** : Mas Clairanne, rue Marius-Allard
Les mardis de 8h30 à 11h30.
Tél. 04 90 93 95 16
- **Barriol** : Centre social Christian Chèze, place Maurice-Thorez
Les mardis de 13h30 à 16h.
Tél. 04 90 96 44 70
- **Griffeuille, Grenouillade, Pont-de-Crau** : maison de quartier de Griffeuille
Les jeudis de 8h30 à 11h30.
Tél. 04 90 91 30 58
- **Trinquetaille** : Maison de quartier, place Leopold-Moulias
Les jeudis de 9h à 11h30.
Tél. 04 90 96 22 61
- **Mas-Thibert** : Centre Social Les Tuiles Bleues, 15 rue du Château d'eau
Les 3^e jeudis de 13h30 à 16h sur rendez-vous.
Tél. 04 90 18 46 80
- **Moulès et Raphèle** : Mairies annexes
Les 2^e mardis de 9h à 11h30 sur rendez-vous.
Tél. 04 90 18 46 80
- **Salin-de-Giraud et le Sambuc** : Mairies annexes
Les 1^{er} lundis de 9h à 11h30 sur rendez-vous.
Tél. 04 90 18 46 80

CCAS

N° de cellule _____ Date de naissance au Point _____
 Nom de l'agent de service _____
 Nom & Prénom _____
 Sexe & Jours _____
 Act. Familiale _____
 Acteur _____
 Né _____
 Profession _____
 Date de naissance _____
 Date de retour à domicile _____
 Intentionner _____

DOSSIER UNIQUE DE SAISIE

AIDE LEGALE (sel dossier joint)		AIDE FACULTATIVE	
S.A.F. - P.A. / P.H. Nom de l'interlocuteur	Carte de Titulaire Demande d'Aliment Obligatoire, Alimentation scolaire Prest. Diversifiées Aide conjugale Pariage Téléassistance	Mutation / Organisation	Date de demande Date de début de l'aide
ACCUEIL D'URGENCE Nom de l'interlocuteur	Date de la demande Des prestations Délai Date d'expiration	Objet de la demande	Demande de Voyage Raison
INSERTION Nom de l'interlocuteur	P.S.A. AIDES C.G.A. M.C.P. MENSURE ABELL Lettre demande Remerciement	P.S.E.E.P. P.S.I. P.S.E.A. ACCES MUTUALISÉ Ouv. Education Date de demande Mention de l'Etat Mention de l'Etat Mention de l'Etat Mention de l'Etat	SPER
P.A. / P.H.	Annulation Prest. Diversifiées Ecole C.A.S. / S.E.A.D.	Y. Adulte Date de demande Date de début Date de fin	
PETITE ENFANCE Nom de l'interlocuteur	MULTI ACCUEIL ACCUEIL OCCASIONNEL PRE-INSCHREPTION	Date de demande	

Le service insertion

Ce service composé de travailleurs sociaux a la charge de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement social du public ayant ouvert des droits au RSA (les personnes seules, les couples sans enfant ou avec enfants de plus de 18 ans). Ces personnes sont orientées par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou le service insertion du Conseil général.

Contrat à la clé

L'accompagnement social se concrétise par l'instruction d'un Contrat d'engagement réciproque (Cer) élaboré à partir d'objectifs d'insertion signés et validés par le président du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Des objectifs de nature diverse

Les objectifs ont trait à la santé, à l'emploi, au logement... Ils sont la base du travail de l'accompagnement social et favorisent l'élaboration d'un parcours d'insertion permettant à terme la sortie durable du dispositif.

Des ateliers

L'équipe du service insertion propose des ateliers en complément de l'accompagnement social du public dont il a la charge :

atelier sport / bien-être, destiné à la remise en mouvement des personnes très isolées, il s'appuie sur l'organisation de balades et randonnées ;

atelier culture, co-animé avec l'association Cultures du cœur, les participants sont invités à participer à des animations et des événements culturels à Arles et ses alentours ;

atelier alimentation / petit budget, co-animé avec l'association Solid'Arles, qui consiste à la préparation de plats ou de repas à base de produits frais.

Le public est orienté sur ces ateliers uniquement par l'intermédiaire de leur référent social.

Où s'adresser ? permanences :

Les travailleurs sociaux ne reçoivent que sur rendez-vous pour les contacter : Tél. 04 90 52 19 70

Lieux de permanences :

- CCAS 2 rue Aristide Briand
- Centre Social de Barriol
- Maison de quartier de Griffeuille
- Maison de quartier de Trinquetaille
- Centre Social Mas Clairanne
- Mairie Annexe de Raphèle
- Centre Socio-culturel les Tuiles Bleues à Mas-Thibert
- Accueil de jour



Service d'accès et de maintien au logement

Certaines personnes rencontrent des difficultés dans le domaine du logement, à ce titre et conformément aux dispositions du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), le CCAS détache un travailleur social qui propose des aides indirectes aux personnes et aux familles sous la forme d'un accompagnement social appelé ASELL.

Un accompagnement encadré

Orientées vers l'ASELL par leur référent social les personnes ou familles qui en éprouvent le besoin sont accompagnées pour une durée de 6 à 12 mois par un travailleur social.

Écouter, informer, orienter, proposer...

Les missions du référent ASELL sont multiples. Il s'agit en effet d'écouter le bénéficiaire pour établir un diagnostic

de sa situation, de l'informer sur ses droits, ses devoirs et sur l'ensemble des outils à sa disposition pour l'accès et le maintien au logement, de l'orienter et de l'accompagner dans les démarches qu'il doit entreprendre pour faire face à sa situation.

Plusieurs étapes

Suite à un premier entretien visant à définir les objectifs à atteindre, le bénéficiaire rencontre le travailleur social de l'ASELL en permanence et/ou au domicile.

Dernier recours

Concernant les personnes en difficultés d'hébergement, le CCAS dispose de 10 logements temporaires au sein des résidences sociales ADOMA. Ils sont attribués par décision collective pour une période de 3 à 6 mois, réservés aux personnes en capacité de s'acquitter d'un petit loyer et en démarche d'insertion.

Où s'adresser ?

Le travailleur social ne reçoit que sur rendez-vous pour la contacter : Tél. 04 90 52 19 70

Permanence téléphonique les lundis matin et jeudis matin.

Accueil d'urgence

Ce service est destiné au public sans résidence stable. Au-delà d'un travail de rue, l'équipe du CCAS reçoit le public ciblé toute l'année pendant la journée sur l'accueil de jour. Un dispositif spécifique d'hébergement d'urgence est également organisé.

Des services de première nécessité

Destiné à répondre aux besoins de première nécessité, l'accueil de jour offre aux personnes majeures en difficulté sociale un petit déjeuner, des bons pour l'accès aux douches municipales et des kits d'hygiène. Le linge peut être lavé et séché sur place (sur rendez-vous).

Évaluation, information, orientation

L'accueil de jour est un centre de domiciliation administrative. L'équipe composée de travailleurs sociaux et d'agents sociaux ont pour mission d'évaluer les situations, d'informer les personnes sur leurs droits, et de les orienter vers les différents services sociaux

ayant la compétence de traiter leur situation. Différentes permanences sont organisées sur place : une permanence pour l'accompagnement du public percevant le RSA, une permanence du Centre médico-psychologique (CMP), une permanence d'accès aux soins (PASS)...

L'hébergement inconditionnel

Accueil de jour comme de nuit fonctionnent toute l'année. L'accueil de nuit propose aux adultes sans domicile un hébergement d'urgence mixte (les animaux ne sont pas admis). Cette structure dispose de 10 lits renforcés en période hivernale (du 15/11 au 31/03) à 16 lits. Les familles avec enfants n'y sont pas admises et sont orientées vers un équipement spécifique.

Où s'adresser ?

Tél. 04 90 93 53 45

Accueil de jour : 2 rue Condorcet, accessible par le portail de l'ancien collège Frédéric-Mistral sur le boulevard Émile-Combes.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Fermé le Lundi après-midi.

Une permanence est assurée le mercredi de 11h à 13h.

Accueil de nuit : 12 rue Copernic.

L'accès à l'accueil de nuit n'est possible qu'après une inscription le matin sur l'accueil de jour, au delà, en appelant le 115.

Atelier Santé ville

Mis en place en 2003 par la ville d'Arles, et prenant appui sur un Plan local de santé publique (PLSP) validé par un comité de pilotage pluri-institutionnel, l'Atelier santé ville (ASV) cherche à répondre aux problèmes de santé de la population et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'Atelier santé ville constitue le point de convergence entre le volet de la politique de la ville et le volet santé de la loi contre les exclusions.

Ses missions sont :

- d'identifier les besoins en terme de santé ;
- de faciliter la mobilisation et la coordination des différents acteurs de santé et de prévention ;
- de promouvoir la prévention et l'éducation à la santé et l'accès aux soins ;
- de développer la participation active de la population et

la concertation avec les professionnels.

Le Plan local de santé publique est la feuille de route opérationnelle de l'Atelier santé ville, il comporte quatre axes principaux :

- **Axe 1** : Prévention et éducation à la santé ;
- **Axe 2** : Réduction des inégalités sociales de santé ;
- **Axe 3** : Mal être et isolement ;
- **Axe 4** : Suivi et animation du Plan Local de Santé Publique (PLSP).

Où s'adresser ?

Coordinatrice de l'Atelier Santé Ville
CCAS, 2 rue Aristide Briand
Tél. 04 90 18 46 80

À noter :

Le Plan local de santé publique est disponible sur le site internet de la ville d'Arles.
www.ville-arles.fr Rubrique Social > Santé et Prévention



CCAS
2 rue Aristide-Briand - 13200 Arles
Tél. 04 90 18 35 83
www.ville-arles.fr



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Arles Crau Comarques Montagnette



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ



ars
Agence Régionale de Santé



santé
famille
retraite
services